



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL			X	P	M. Elias AMIOUNI
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X		
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT			X	P	M. Alain GUILLOIS

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 octobre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Finances

- Délibération n° 080 : Subvention budget Transports

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 081 : Décision modificative n°1 budget annexe Transports

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 082 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 083 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

M. le Président donne lecture des statuts actuels concernant la compétence sports « sont considérés d'intérêt communautaire dans le domaine sportif, la construction, la gestion, l'entretien et le fonctionnement des complexes aquatiques ludiques ainsi que des piscines ». Il précise qu'aucune modification n'est apportée à cette partie qui avait déjà fait l'objet de changement suite à la prise de la compétence piscine. S'agissant de « la construction, la gestion, l'entretien et le fonctionnement des structures artificielles d'escalade », il indique que la Communauté de Communes avait réalisé des murs d'escalade à Erbray et à Soudan. Cette partie n'est pas modifiée. Concernant la construction et l'entretien des terrains multisports en plein air et des skate parcs, il souligne que chacune des communes en a été dotée. Cette compétence n'est pas modifiée. Pour ce qui est de la gestion et de l'entretien du terrain de football synthétique intercommunal, et considérant que « la construction et la gestion de tout nouvel équipement de cette nature relèvera de la compétence des communes », il rappelle que la Communauté de Communes a réalisé un terrain synthétique en 2014 à Châteaubriant. Dans le cadre du projet de réalisation d'un nouveau terrain synthétique qui fait l'objet de la délibération qui sera présentée dans la présente séance, il indique qu'il convient de procéder à une modification des statuts. Il propose de modifier les statuts comme suit : « sont considérés d'intérêt communautaire dans le domaine sportif, la construction de nouveaux terrains synthétiques. La gestion de ces terrains sera assurée par la commune d'implantation. La Communauté de Communes remboursera les frais de gestion de ces terrains ».

M. le Président précise qu'une deuxième modification statutaire doit être apportée. Il rappelle qu'il était stipulé dans les statuts « le soutien au développement des pratiques sportives féminines ». Il fait observer que le sens de cette phrase est très large et propose de la supprimer.

Il informe qu'un nouveau point a été intégré dans les statuts et concerne « le soutien aux initiatives sport, santé et handicap ». Il rappelle que les statuts précédents indiquaient « la création d'un complexe d'athlétisme intercommunal et le soutien financier au fonctionnement du club intercommunal d'athlétisme ». Il fait savoir que la ville de Châteaubriant va acquérir les terrains qui devaient être aménagés pour accueillir la plaine de jeux.

M. le Président souligne que l'opération du mandat porte principalement sur la rénovation de l'espace Dauphins. Le complexe d'athlétisme sera réalisé dans le mandat à venir. Néanmoins, il précise que les statuts ont été modifiés pour intégrer la rénovation de la piste d'athlétisme de la cité scolaire et la création d'un complexe d'athlétisme intercommunal. Il explique que sur la cité scolaire, près de 2 000 élèves, collégiens et lycéens, utilisent la piste d'athlétisme vieille de plus de 50 ans. L'objectif est de procéder à sa rénovation à moindre coût en sollicitant un cofinancement du Département en raison de son utilisation par les élèves du collège Schuman et également de la Région, en raison de son utilisation par les élèves du Lycée Guy Môquet. Il précise que la création de padels a également été ajoutée dans la nouvelle rédaction des statuts.

Il fait par ailleurs observer que cette modification statutaire devra être votée par les 2/3 des conseillers municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseillers municipaux représentant les 2/3 de la population.

Mme Marie-Irène BOUIN demande à connaître les conséquences pour la Communauté de Communes.

M. le Président rappelle qu'avant la fusion, la Communauté de Communes avait décidé l'installation de terrains multisports dans les 19 communes. La Communauté de Communes est chargée d'en assurer l'entretien, les réparations. Si la commune procède à une réparation, la Communauté de Communes la rembourse.

Mme Marie-Irène BOUIN en prend note.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 084 : Création d'un terrain synthétique dédié à la pratique du football

M. Patrick GALIVEL précise que ce dossier a été examiné en réunion du bureau communautaire ainsi que lors de la Conférence des Maires.

M. Bernard GAUDIN fait observer que la Commission Sports Loisirs n'a pas été consultée sur ce projet. Les élus qui participent à la Commission Finances ont donc pu s'exprimer à cette occasion. Il fait le constat qu'un certain nombre de commissions ne se réunissent plus ou peu. Il fait observer que la Commission Finances Économie aborde des délibérations qui concernent d'autres commissions. S'agissant du projet, il n'émet pas de remarque et votera pour.

M. Patrick GALIVEL rappelle que comme indiqué précédemment, ce dossier a fait l'objet d'une présentation en bureau communautaire et lors de la Conférence des Maires. Une réunion de travail a également été organisée avec le bureau d'études pour préciser certains points.

M. Michel HORHANT regrette que la commission Sports Loisirs ne se soit pas réunie pour examiner ce dossier. Il fait remarquer qu'un comité de pilotage ad hoc avait été mis en place et ne s'est réuni qu'une fois. Il précise toutefois ne pas être contre ce projet.

M. Jean-Claude DESGUÉS corrobore les propos de M. HORHANT et souhaite émettre deux remarques. Il précise en premier lieu, qu'une réunion du comité de pilotage s'est en effet tenue en février dernier et qu'aucune information n'a ensuite été communiquée. La deuxième remarque porte sur le cabinet d'études qui a procédé aux notations et appréciations sur les différents sites pressentis pour accueillir le futur terrain synthétique. Il fait remarquer tout d'abord que les vestiaires n'avaient pas été évoqués. Toutefois, un tableau comparatif a été établi soulignant l'absence de vestiaires pour la commune de Soudan et ayant pour conséquence de lui enlever des points dans sa notation. Il souligne que la commune avait bien pris note que les vestiaires ne rentraient pas dans le projet. Il évoque également l'éclairage en soulignant que le terrain actuel de la commune d'Erbray n'en possède pas. Pour autant, 3 points ont été attribués à la commune comme pour les autres communes. Il s'en étonne.

Il regrette l'absence de réunion sur ce dossier pour lequel chacun aurait pu s'exprimer et insiste sur le fait que la notation et l'appréciation ne sont pas représentatives. Il relève sur le tableau comparatif et notamment sur la partie environnement, que la commune d'Erbray a obtenu une note de 3 points et que respectivement les communes de Soudan et Issé ont obtenu 2 et 1 points. Il ne comprend pas la notation du Cabinet d'études et précise qu'il s'abstiendra sur ce dossier.

M. Patrick GALIVEL indique que M. DESGUÉS était présent à la première réunion du comité de pilotage. Il précise que malgré les points évoqués, la commune d'Erbray est celle qui remplissait la majorité des critères hors prise en compte des vestiaires.

M. Jean-Claude DESGUÉS regrette également que sur le critère financier, la commune a obtenu une note de 1. Il souligne que le budget de cette opération est passé de 1 000 000 € à 1 300 000€.

M. Patrick GALIVEL explique que ce critère comprend une partie des travaux complémentaires qui sont à la charge de la commune.

S'agissant des points positifs pour la commune d'Erbray, M. Matthieu HAMARD fait observer que cette commune pouvait recevoir un troisième terrain et que sur les autres, il était évoqué un remplacement de terrain. Selon lui, il y a nécessité d'avoir un terrain supplémentaire. En effet, si la décision est prise d'implanter un terrain synthétique sur un terrain déjà existant en herbe lequel est déjà optimisé au maximum, il n'y aura pas de création de disponibilités supplémentaires. Il souligne que le nouveau terrain va pouvoir être partagé avec d'autres clubs, sachant qu'Erbray va garder son entraînement en herbe à côté. Il estime qu'il s'agit d'un des points positifs du site.

M. Patrick GALIVEL s'accorde à dire que ce point majeur a contribué à cette décision.

Adoption à la majorité.

3 abstentions (M. Jean-Claude DESGUÉS, Mme Nathalie PIGREE et M. Michel HORHANT).

- **Délibération n° 085 : Renouvellement de la flotte des vélos à assistance électrique sur les 8 stations libre-service existantes et création d'une station de location de vélos cargos familles**

M. Bernard GAUDIN émet la même remarque que précédemment en soulignant que la Commission Finances a examiné ladite délibération alors que la Commission Mobilité ne s'est pas réunie depuis déjà quelques temps. Il souhaite émettre quelques observations sur ce projet. Néanmoins, il n'a pas de remarque sur le renouvellement des vélos. Il considère en effet qu'il est normal de procéder au remplacement des vélos existants à un moment donné. Toutefois, s'agissant de l'acquisition des vélos cargos, il souligne le coût de 20 000 € pour l'achat de 3 vélos, le montant de 30 000€ pour la fourniture et la pose d'un abri vélo sécurisé et de tout le système de verrouillage et de recharge. La dépense totale de 50 000 € pour 3 vélos l'interroge.

Il évoque également la prise en main de ce type de vélo qu'il considère non évidente car il s'agit d'un vélo plus encombrant qu'un vélo classique. Il précise que ce vélo va transporter des enfants et qu'il ne s'agit pas de la même conduite. Selon lui, en termes de sécurité, ce type de vélo exige en amont un minimum de conseils et d'apprentissage avant de le mettre à disposition. Il estime par ailleurs que le choix du lieu proposé n'est pas forcément le plus cohérent, d'autant plus que la réservation devra être réalisée auprès de la Maison de la Mobilité pour revenir ensuite le récupérer sur le site de Choisel. Il rappelle que lors de la Commission, il a fait référence à un projet déposé par l'association Véli-Vélo en 2023 dans le cadre des budgets participatifs du Département. Ce projet était assez semblable puisqu'il portait sur l'achat de 5 vélos cargos avec l'idée que l'association proposait de mettre à disposition ces vélos sous réserve d'une formation en amont des demandeurs afin qu'ils appréhendent la conduite de ces vélos. Il était prévu que l'association Véli-Vélo assure l'entretien et le gardiennage. Il considère que ce format était plus adapté et cohérent que celui proposé à la présente séance.

Il émet une dernière remarque qui porte sur le plan de financement. Il précise découvrir le financement au titre du programme Leader pour 56 800 €. Il s'interroge sur la gestion et le fonctionnement de ce programme, sur les modalités des prises de décisions, sur la manière dont les associations, les habitants, les collectifs d'habitants et les collectivités sont informés de la gestion de ce programme et comment elles peuvent le solliciter. Il souligne que c'est la première fois qu'un financement dans le cadre du nouveau programme Leader est sollicité. Il souhaiterait à cet effet obtenir des informations sur la gestion de ce programme.

M. Jean-Michel CHEVALIER répond qu'il est tout à fait favorable à l'organisation de sessions de formations en raison des questions qui pourraient être posées par les utilisateurs.

M. le Président précise que des sessions de formation à l'utilisation de ces vélos pourront être proposées à ceux qui en auraient la nécessité. Concernant la remarque sur le coût d'acquisition des 3 vélos, il indique que 3 vélos seront achetés dans un premier temps pour une dépense subventionnable de 20 000 €. L'abri spécifique est en option, son achat sera étudié en fonction des possibilités financières. Il rappelle que la Communauté de Communes a été novatrice avec l'implantation des stations de vélos à assistance électrique, même s'il n'est pas certain que l'ensemble des conseillers communautaires était convaincu par ce projet et encore moins lors de la mise en place du C'bus. Il souligne que s'agissant du plan de financement prévisionnel, un montant maximum de subventions sera sollicité.

Il fait observer le caractère original de cet achat pour une collectivité. Toutefois, la Communauté de Communes est aujourd'hui à la pointe en matière de mobilité douce alors même, que le projet de réalisation de la première voie verte entre Châteaubriant et Rougé avait été contesté en son temps. Il s'étonne de l'avis de M. GAUDIN sur le choix du site d'implantation, à savoir l'étang de Choisel, aujourd'hui plébiscité par les Castelbriantais, et du lien avec la Maison de la Mobilité. Il souligne que cette dernière permet la mise à disposition de vélos à distance via une connexion internet.

M. le Président indique que des subventions seront sollicitées pour l'aménagement de cette station de vélos cargos et que l'achat de l'abri vélos sera étudié dans un second temps. Il rappelle que les précédentes stations vélos à assistance électrique ont bénéficié de subventions au titre du programme Leader. La collectivité a fait le pari du vélo. Avec les voies vertes, il fait remarquer que la ville de Châteaubriant est la seule commune dans sa strate à avoir autant de voies vertes en partant de la ville-centre. Il souligne que la Communauté de Communes est en avance dans le domaine de la mobilité. Il propose donc de tester l'achat de 3 vélos cargos sachant qu'il n'existe peut-être pas de station publique ailleurs. Il met également l'accent sur le bon fonctionnement des services qui se trouvent à proximité de l'étang de Choisel, à savoir l'aire de camping-cars, le centre de loisirs et la dernière crèche.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN).

- Délibération n° 086 : Tarifs des services intercommunaux - Année 2025

M. Bernard GAUDIN formule une première remarque sur l'augmentation de 4% proposée sur la grille tarifaire 2025. Il estime que cette augmentation est cohérente par rapport à la conjoncture, à l'inflation qui persiste malheureusement et par rapport aux incertitudes qui pèsent sur le budget des collectivités. Toutefois, il regrette, au risque de se répéter, que cette augmentation soit uniforme quelle que soit le niveau de ressources des usagers et notamment quand les tarifs sont établis selon le quotient familial. Il considère que ces augmentations devraient obliger à revoir l'ensemble des tarifications. Il prend pour exemple le tarif des séjours ski en calculant le ratio entre le coût du service et le quotient familial. Pour un séjour dont le coût est de 240 € pour une famille dont le quotient familial est de 400 en comparaison avec un séjour dont le coût est de 359 € pour une famille dont le quotient familial est de 1 251, il indique que les effets ne sont pas les mêmes. Il fait par ailleurs observer que pour la dernière tranche du quotient familial de 1 251, certaines familles peuvent avoir deux fois ce montant. Il estime donc qu'un travail important doit être engagé pour élargir les tranches des quotients familiaux et voire même travailler sur une tarification au taux d'effort.

M. le Président répond ne pas comprendre l'exemple des séjours de ski sachant que le quotient familial est pris en compte pour ceux-ci.

M. Bernard GAUDIN répond qu'il aurait pu prendre n'importe quel autre tarif pour exemple.

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes était la première intercommunalité à prendre en charge une partie du coût des séjours ski proposés aux jeunes du territoire. Il met l'accent sur le fait que les familles supportent un tiers du coût du séjour, le reste est pris en charge par la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme Isabelle MICHAUX souhaite émettre une remarque concernant le Foirail. Elle souhaiterait avoir connaissance des recettes générées par la mise en fourrière. Elle se dit par ailleurs étonnée qu'un tarif pour la récupération d'un animal en divagation soit proposé alors qu'il lui semble qu'aucun vétérinaire ne soit équipé d'un fusil avec fléchage sur le secteur. Elle doute par ailleurs que les frais de prise en charge soient systématiquement demandés ainsi que les frais de pension.

M. le Président répond que la mise en fourrière rapporte peu de recettes.

Adoption à la majorité.

1 contre (M. Bernard GAUDIN).

- **Délibération n° 087 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de la Meilleraye de Bretagne**

M. Daniel RABU s'interroge sur les modalités d'attribution des fonds de concours en soulignant que ces modalités stipulent qu'un seul dossier doit être déposé par commune. Il demande s'il s'agit d'un seul dossier sur le mandat ou par an. Il fait le constat que la commune de la Meilleraye de Bretagne a déjà obtenu un fonds de concours en début d'année.

M. le Président répond qu'il ne s'agit pas d'un seul dossier déposé sur le mandat sachant que l'enveloppe de crédits des fonds de concours de 200 000 € est votée annuellement. Il fait observer que les dossiers sont étudiés en fonction de leur arrivée et conformément aux critères d'attribution adoptés. Il souligne que la commune de la Meilleraye de Bretagne doit être à ce jour la commune qui est en tête des fonds de concours accordés depuis leur mise en place. D'autres communes suivent de peu la Meilleraye de Bretagne. Il informe qu'outre les fonds de concours, il existe des lignes sectorielles pour les communes qui ont des projets. Il prend pour exemple la commune du Petit-Auverné qui n'aurait pas eu les moyens financiers de rénover le manoir si la Communauté de Communes ne lui avait accordé qu'un fonds de concours. S'agissant du studio de musique à Saint-Aubin des Châteaux, la Communauté de Communes a été maître d'ouvrage. Il n'y a pas eu d'attribution de fonds de concours pour ce projet. Pour ce qui est de la demande de la commune de la Meilleraye de Bretagne, il précise qu'il restait des crédits sur l'enveloppe annuelle des fonds de concours et qu'aucune autre demande n'avait été déposée. Il salue le dynamisme de la Meilleraye de Bretagne pour ses projets.

Adoption à l'unanimité.

Mme Marie-Pierre GUERIN remercie les conseillers communautaires de cette décision au nom de la commune de la Meilleraye de Bretagne. Elle précise que ce projet aurait dû être réalisé depuis longtemps au regard de l'état du local technique actuel. Elle remercie également de cette décision qui permet à la commune de rester en tête des communes ayant obtenu le plus de fonds de concours.

- **Délibération n° 088 : Attribution d'un fonds de concours "santé" à la commune d'Issé**

M. le Président précise que l'Association des Maires de France a publié cet après-midi une information importante. Il rappelle que c'est la première fois qu'un pays rencontre cette situation où le budget n'a pas été voté. La loi spéciale va permettre aux communes de recevoir la DGF par 12ème mais il informe que la nouvelle loi interdit tout engagement de DETR, DSIL et de Fonds Verts par l'État, tant que le prochain budget n'a pas été voté. Au regard de cette information, il recommande la prudence.

Adoption à l'unanimité.

Mme Béatrice PIERRISNARD remercie la Communauté de Communes de cette décision au nom de la commune d'Issé.

- **Délibération n° 089 : Evaluation du SCOT de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à l'issue des 6 premières années**

Mme Catherine CIRON rappelle que 7 thématiques différentes avaient été établis dans le SCOT ainsi que 90 indicateurs qui permettaient d'effectuer ce point d'étape après 6 ans. Elle précise que cette évaluation, et c'est le cas pour tous les SCOT en France, comprend des éléments exogènes au territoire qui n'avaient évidemment pas été pris en compte en 2018. Cette situation s'impose également pour tous les SCOT. Ces éléments concernent l'accélération du développement des formations sur le territoire ainsi que d'autres aménagements résiduels.

M. Bernard GAUDIN indique avoir pris connaissance du document. Il le considère bien construit et factuel. Il indique avoir bien compris qu'il n'était pas possible de lancer une révision où une modification du SCOT tant que le SRADDET n'est pas connu. Il propose toutefois, même dans l'attente du SRADDET, de créer un groupe de travail qui pourrait commencer à réfléchir sur les premières conclusions de l'évaluation. Ce groupe de travail pourrait être composé d'élus qui avaient déjà travaillé sur le document du SCOT en 2018.

M. le Président répond que la création d'un groupe de travail est bien prévue. Ce dernier ne sera pas seulement composé des élus ayant travaillé sur le document en 2018 mais avec tous ceux qui souhaiteront en faire partie, que ce soit les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux. Il précise que ce groupe de travail sera prochainement mis en place.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 090 : Contrat d'occupation 2024-2029 de la gare de Châteaubriant pour la Maison de la Mobilité**

M. le Président souligne le succès de cette première Maison de la Mobilité dans les Pays de la Loire et remercie les collègues qui avaient, le 14 novembre 2019, voté pour cette création.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 091 : Convention avec la société ECOPAE pour l'enlèvement des petits appareils extincteurs**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 092 : Modification du tableau des effectifs**

Adoption à l'unanimité.

Equilibre et développement du territoire – Habitat et Urbanisme

- Délibération n° 093 : Pacte territorial - France Renov' 2025-2029

Adoption à l'unanimité.

M. le Président remercie les conseillers communautaires en indiquant que l'année 2024 a été riche en travail. Une vingtaine de commissions se sont réunies, une vingtaine de bureaux communautaires ainsi qu'une douzaine de conférences des Maires se sont tenues. 6 séances de conseils communautaires ont permis l'adoption de près d'une centaine de délibérations qui nécessitent de la préparation. Il souhaite à ce titre, remercier toute l'équipe de l'intercommunalité qui travaille efficacement au service des 26 communes.

Sachant qu'il s'agit de la dernière séance de l'année, il informe qu'un vin d'honneur a été préparé dans le hall. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et informe que la patinoire intercommunale bat à nouveau des records de fréquentation au bout de 10 jours d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT